

OBJET – ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES ET DE MATERIEL EDUCATIF D’ENSEIGNEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L’ACCORD-CADRE.

Considérant le cahier des charges établi par le service éducation concernant les achats de fournitures scolaires destinées aux élèves fréquentant les divers établissements du 1^{er} et 2^{ème} degré de la commune, et du matériel éducatif d'enseignement (pôle petite enfance et services animation jeunesse, aparté, vie des quartiers).

Considérant les seuils de commandes minimum et maximum établis comme suit :

- Seuil minimum annuel : 20 000,00 € hors taxe.
- Seuil maximum annuel : 50 000,00€ hors taxe.

Considérant la durée de l'accord cadre fixant une première période d'exécution allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, reconductible trois fois par période de 12 mois.

Considérant l'engagement de la consultation le 21 octobre 2022 en référence aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique régissant la procédure adaptée,

Considérant la technique d'achat retenue de l'accord-cadre mono-attributaire s'exécutant à bon de commande, telle que décrite aux articles R2162-2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique

Considérant le procès-verbal d'ouverture et d'enregistrement des plis visé du Maire le 18 novembre 2022 qui consignait les réponses de deux opérateurs économiques,

Considérant les critères de jugement des offres et leurs pondérations mentionnés au règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le service éducation et présenté à la commission des marchés à procédure adaptée en séance du 1 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable émis par la commission sur la proposition d'attribuer l'accord-cadre de fourniture à la société 'PGDIS' (63530 Enval),

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat et à le notifier pour attribution.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ACTE le déroulement de la procédure administrative,
- AUTORISE le Maire à signer, et à notifier, l'accord-cadre concernant l'achat de fournitures scolaires et de matériel éducatif d'enseignement avec la société 'PGDIS',
- SOLLICITE l'inscription des crédits nécessaires aux commandes de fournitures scolaires au budget principal de l'exercice en cours,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de
Communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD